

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/111

12 décembre 1996

(96-5289)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

NIGERIA

Déclaration de l'honorable contre-amiral Jubrila Ayinla Ministre du commerce et du tourisme

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer, au nom de la délégation de la République fédérale du Nigéria, notre gratitude au gouvernement et au peuple singapouriens pour leur chaleureux accueil et leur hospitalité ainsi que pour les installations et les services remarquables mis à la disposition de la Conférence. Nous tenons aussi à remercier M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, pour l'extrême compétence avec laquelle il dirige l'Organisation et pour la qualité des travaux préparatoires qu'il a accomplis avec le concours du Secrétariat.

Cette première Conférence ministérielle d'examen tenue par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) revêt une importance exceptionnelle. Elle est à nos yeux une occasion unique d'évaluer la mise en oeuvre des accords de l'Organisation, d'aborder les problèmes et les questions soulevés par cette mise en oeuvre, d'arrêter le programme de travail pour l'avenir prévisible et d'entreprendre la tâche délicate que constitue la recherche d'un terrain d'entente dans les domaines et sur les sujets qui échappent toujours au consensus.

Le Nigéria, en tant que pays, vise un triple but à Singapour: premièrement réaffirmer clairement son attachement au système commercial multilatéral et à ses règles et disciplines ainsi qu'à la libéralisation des échanges; deuxièmement mettre en lumière ses priorités économiques et commerciales; troisièmement redéfinir les enjeux auxquels il doit faire face étant une nation en développement et, ce faisant, chercher à obtenir une assistance concrète et technique de la part de la communauté internationale pour une intégration plus complète et plus favorable de son économie dans le cadre du système commercial mondial.

L'enjeu principal d'une nation en développement est le développement. Nous avons besoin au plus haut point de créer davantage de richesse et de répartir cette richesse efficacement, rationnellement et équitablement au sein de notre peuple. C'est pourquoi, nous nous sommes engagés à libéraliser les échanges aux fins de la croissance économique et nous avons en outre entrepris d'appliquer systématiquement des politiques macro-économiques sagement calculées qui ont commencé à porter leurs fruits. Dans cet optique, nous comptons que l'OMC sera plus qu'un lieu de négociations permanentes sur les relations commerciales contractuelles de caractère contraignant. Différente du GATT auquel elle a succédé, l'OMC est une organisation internationale à part entière qui est non seulement une composante structurelle essentielle du système économique international mais aussi un mécanisme indispensable pour une gestion mondiale cohérente de ce système. Elle devrait coopérer avec les pays en développement et s'employer activement à les aider à exploiter à fond leurs capacités de développement. Il importerait donc aussi d'accroître l'accès aux marchés pour les secteurs de production qui présentent de l'intérêt pour ces pays.

Il faudrait que le Secrétariat examine très attentivement les listes de produits des Membres et appelle l'attention sur les cas de progressivité des droits pour que cette pratique soit éliminée, ce qui permettrait d'augmenter les exportations et d'amplifier la croissance des pays en développement, en particulier dans les secteurs des textiles, de l'agriculture et des produits tropicaux. Certains Membres proposent de pousser plus avant la libéralisation. Certes, il y lieu de s'en féliciter. Néanmoins, dans l'examen de ces propositions, un équilibre serait à respecter. Il conviendrait de mettre sur un pied d'égalité l'avancement de la libéralisation et l'accroissement de l'accès aux marchés, d'une part, et l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires dans les domaines qui présentent de l'intérêt pour les pays en développement, d'autre part.

Pour nous, l'OMC comporte plusieurs facettes. En sa qualité d'organisation internationale, elle devrait, par son attitude et ses activités, contribuer non seulement à l'instauration de relations économiques internationales stables mais aussi à la prospérité des pays et, partant, à la paix et à la sécurité dans le cadre du système international. Il est donc nécessaire qu'elle tende à l'universalité. A cet égard, les négociations avec les pays pour lesquels un processus d'accession est en cours devraient être accélérées.

L'élaboration des règles devrait être fondée sur la coopération internationale et l'unité de vues. Le refus de toute politique et de toutes mesures unilatérales dans les relations économiques et commerciales, en particulier toute politique ou mesure ayant des effets extraterritoriaux devrait faire l'objet d'un engagement ayant force obligatoire de la part des Membres de l'Organisation. De telles mesures peuvent fausser et déstabiliser les relations commerciales mondiales. Le Nigéria invite la première Conférence ministérielle à rédiger et examiner une déclaration contre le recours aux mesures unilatérales ayant des incidences extraterritoriales dans le cadre du système commercial multilatéral.

Il importe en outre de souligner que les règles de l'OMC et l'examen de certains accords qui sont envisagés devraient être fondés sur l'équité. Tous les Membres de l'Organisation sont attachés à la libéralisation du commerce mais l'OMC, tout en poursuivant ce but et en vue d'assurer son renforcement, n'en doit pas moins encourager une répartition équitable de la prospérité et du revenu mondiaux par le commerce, la technologie et les apports de capitaux.

La mondialisation a eu et continue d'avoir une si grande incidence sur le système commercial que certains ont exprimé la crainte que cette intégration, induite par le commerce, de l'économie internationale ne diminue le pouvoir souverain qu'ont les gouvernements de prendre des décisions. On a également manifesté la crainte que la marginalisation ne soit une conséquence de la mondialisation. Si ces préoccupations sont à prendre en compte, le Nigéria se félicite cependant des possibilités qu'offre une telle évolution. Il compte qu'elle accélérera le flux mondial de science et de technologie, facilitera l'accès aux marchés financiers et des capitaux et favorisera un apport bénéfique d'investissement étranger direct. L'ouverture des produits dans plusieurs pays est aussi un effet de la mondialisation et, de ce fait, les négociations en cours sur l'harmonisation des règles d'origine non préférentielles est importante. A ce propos, ma délégation note avec satisfaction et accueille favorablement les travaux entrepris tant par le Comité des règles d'origine de l'OMC, que le Nigéria a l'honneur de présider, que par le Comité technique des règles d'origine de Bruxelles. Ma délégation est d'avis que l'OMC doit prendre les mesures nécessaires pour que le délai fixé pour les négociations sur l'harmonisation soit respecté.

La position du Nigéria concernant ce qu'on appelle les questions nouvelles est claire. Nous reconnaissons l'existence de liens entre le commerce et l'investissement mais nous admettons aussi que la formulation de règles en la matière est une opération délicate. Il est par conséquent opportun de passer par un processus éducatif, comprenant un échange d'informations et d'études, en vue de saisir les interconnexions dans toute leur complexité. Ce processus peut être utile s'il résulte d'une action menée en synergie par l'OMC et la CNUCED. Les efforts parallèles des deux organisations

peuvent se nourrir mutuellement et être complémentaires. Il convient par ailleurs que le processus soit impartial et ne cause aucun dommage. Il serait en outre judicieux qu'un groupe de travail de l'OMC procède à un examen préliminaire de la proposition sur la transparence des pratiques en matière de passation des marchés publics.

Le Nigéria constate avec satisfaction l'intérêt que l'OMC porte à la question du commerce et de l'environnement depuis 1995. Le Nigéria est attaché fortement et également à la libéralisation des échanges et à la protection de l'environnement. Il reconnaît aussi la nécessité de tenir compte des préoccupations environnementales dans les politiques commerciales et économiques. Toutefois, la recherche d'un niveau plus élevé de protection ne doit pas nous empêcher de faire valoir qu'en Afrique, c'est la pauvreté qui est la principale cause de la détérioration de l'environnement. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus qu'une libéralisation accrue du commerce, en particulier dans les domaines de production primordiaux pour nos pays, portera ses fruits sur le plan écologique. C'est pourquoi aussi nous sommes résolument déterminés à nous opposer aux mesures coercitives et aux restrictions des échanges visant à protéger l'environnement et préférons que ce but soit poursuivi par l'adoption de mesures positives, à savoir, notamment, l'accroissement de l'accès aux marchés, l'augmentation des apports de capitaux et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement à des conditions de faveur convenues d'un commun accord, dans le respect des droits de propriété intellectuelle. Nous ne saurions non plus approuver les mesures unilatérales de portée extraterritoriale prises par certains pays pour résoudre leurs problèmes environnementaux.

J'ajouterai que le Nigéria poursuivra ses efforts en vue d'obtenir un consensus sur sa proposition relative aux produits dont la vente est interdite dans le pays d'origine car il estime, de même que les autres coauteurs, que cette proposition représente une contribution importante à l'action commune menée en vue de trouver des solutions globales aux problèmes écologiques mondiaux.

Au cours de ces dernières années, le nombre, la portée et le champ d'application des accords commerciaux régionaux ont augmenté. Nous espérons que ces accords n'engendreront pas des blocs protectionnistes tournés vers l'intérieur et ne favoriseront pas l'inefficacité. Nous espérons qu'ils seront compatibles avec les règles et les disciplines de l'OMC et les complèteront et qu'ils encourageront la libéralisation du commerce, non seulement entre leurs Membres mais aussi à l'échelle mondiale. Le Nigéria saisit l'occasion qui lui est donnée par cette Conférence historique pour exprimer sa satisfaction concernant les travaux du nouveau Comité des accords commerciaux régionaux. Nous sommes fermement convaincus, nous le réaffirmons, que le système commercial multilatéral doit prévaloir sur les accords commerciaux régionaux.

Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC tel qu'il ressort du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends est le fondement du nouveau système commercial multilatéral. Il protège tous les pays, grands et petits, contre la discrimination arbitraire ou sans fondement et prévoit la compensation. Nous sommes satisfaits du fonctionnement de l'Organe de règlement des différends (ORD) pendant ses deux premières années d'existence. Nous espérons qu'à l'avenir il restera attaché à l'impartialité et à la transparence, conditions de son efficacité et de sa crédibilité.

Les services constituent un secteur important de l'économie mondiale et c'est ce secteur qui progresse le plus rapidement. Le Nigéria déplore les difficultés auxquelles se sont heurtées les négociations dans les domaines dont l'examen était demandé à Marrakech, en particulier les services financiers, le mouvement des personnes physiques, les services de transport maritime et les télécommunications de base. Il est extrêmement préoccupant que ces difficultés aient fait durer les négociations au-delà de l'échéance initialement prévue. Nous attendons avec intérêt la prochaine reprise des négociations sur les services. A cet égard, tous les Membres doivent réaffirmer leur attachement aux principes fondamentaux de la nation la plus favorisée (NPF), du traitement national et de la

non-discrimination. Etant donné que l'OMC envisage une sensible amélioration des engagements sur une base NPF concernant l'accès aux marchés et le traitement national dans le cadre des négociations sur les services, le Nigéria approuve aussi le programme de travail de l'OMC constitué par le programme incorporé et les conclusions et recommandations contenues dans les rapports des divers organes de l'OMC.

En conclusion, nous tenons à réaffirmer que cette Conférence est une rencontre importante qui permettra de définir clairement le rôle de l'OMC pour les années à venir, notamment les tâches qui lui incombent et l'efficacité qu'elle doit avoir pour la mise en oeuvre des divers accords. La clé de son succès sera néanmoins sa contribution au règlement du problème du développement et à l'action entreprise pour atténuer la pauvreté et la marginalisation. Si l'OMC, par ses activités, amplifie la libéralisation des échanges mais que, simultanément, le nombre des pays marginalisés et la pauvreté s'accroissent, les doutes, les critiques et les questions feront leur apparition. L'oeuvre de l'OMC ne sera pas considérée comme une réussite tant que les bienfaits de la libéralisation du commerce ne seront pas ressentis de manière équitable dans le monde entier.

Je souhaite que les travaux de notre Conférence soient des plus fructueux.